



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 66346

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire sur les enseignements qu'il convient de tirer du recensement de population 2004. Elle lui indique qu'un de ces enseignements clefs met en évidence le fait que le monde rural ne se dépeuple plus, bien au contraire. En effet, ce sont les communes de moins de 2000 habitants qui semblent profiter le plus de cet essor démographique. Ainsi, sur la période 1999/2004, un tiers des constructions neuves y ont été réalisées. Dès lors, elle considère qu'il convient d'adapter nos politiques publiques à cette nouvelle donne dans tous les domaines et notamment en matière de maintien des services publics en milieu rural, afin offrir une qualité de services de proximité. Elle souhaite connaître l'analyse du Gouvernement sur ce point et les mesures envisagées par les différents départements ministériels.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66346

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5487